

Financement de l'économie : une régulation ajustée ?



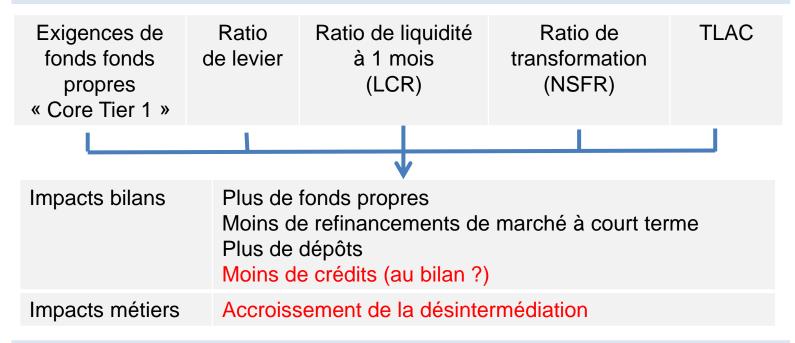
Financement de l'économie Vers un nouvel écosystème

Financement de l'économie : une régulation ajustée ?

- 1. La réglementation n'est pas le seul défi
- 2. La réglementation a contribué à renforcer la solidité des banques tout en assurant le financement de l'économie
- 3. Les modes de financement évoluent
- 4. Les futures réglementations ne doivent pas pénalisées le rôle d'intermédiation bancaire ou certains « modèles »

1 – La réglementation n'est pas le seul défi

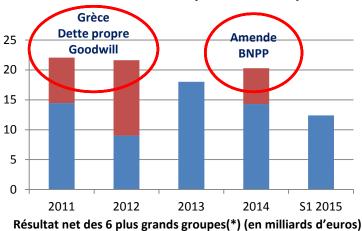
1. Un choc réglementaire (Bâle 3) qui enchérit le coût de l'intermédiation en exigeant plus de capital, plus de ressources « bailinable » ...



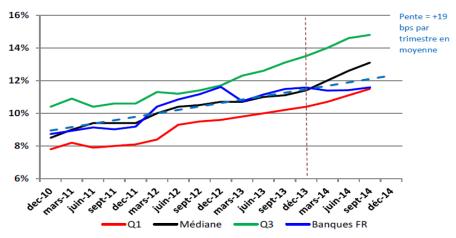
- 2. Un **choc technologique** qui facilite la concurrence des non-banques : plates-formes qui facilitent les contacts, accès aux moyens de paiement
- 3. Un **choc des taux très bas** qui lamine les marges d'intermédiation bancaire et suscite une recherche de rendement

2 – La réglementation a contribué à renforcer la solidité des banques tout en assurant le financement de l'économie

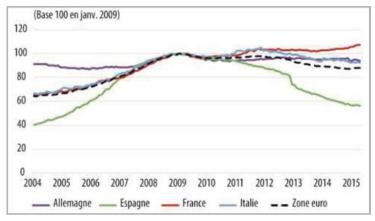
1. Des résultats solides pour les banques françaises



2. Des banques européennes mieux capitalisées

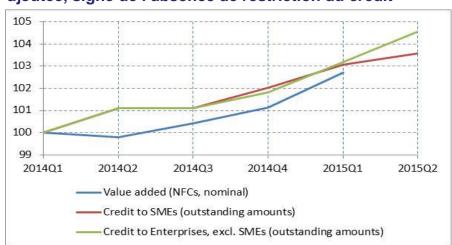


3. Croissance des crédits aux sociétés non financières en France et baisse en zone euro



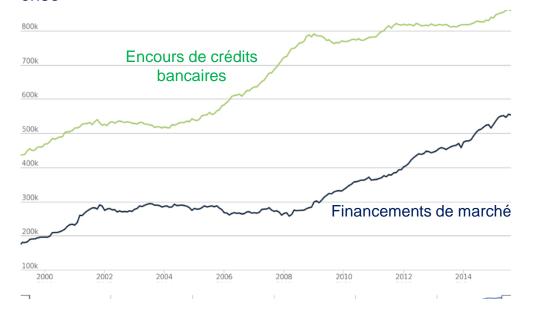
Source : BCE.

4. Une croissance des crédits plus rapide que la valeur ajoutée, signe de l'absence de restriction du crédit



3 – Les modes de financement évoluent

Une forte croissance des financements de marché post crise



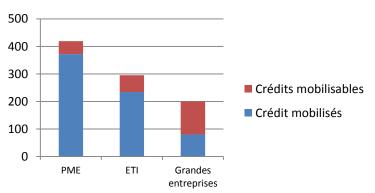
Ouverture de la distribution du crédit à de nouveaux acteurs :

- vers les assureurs : fonds de prêts à l'économie
- vers les particuliers : financement participatif (crowdfunding)
- vers les entreprises : loi Macron avec les bons de caisse et les crédits dans le cadre de conventions de partenariat

Financement des sociétés non financières Répartition des encours (en %)

	Déc. 2005	Déc. 2008	Déc. 2011	Sept. 2015
Crédits bancaires	68 %	73 %	68 %	61 %
Financements de marché	32 %	27 %	32 %	39 %

Encours de crédits bancaires par taille d'entreprises (en milliards d'euros)



ACPR BANQUE DE FRANCE

4 – Les futures réglementations ne doivent pas pénalisées le rôle d'intermédiation bancaire ou certains « modèles »

1. Harmonisation des options nationales dans CRD4/CRR	Ne pas pénaliser les circuits de mobilisation de l'épargne (traitement des filiales d'assurance-vie dans les exigences en fonds propres ; traitement de l'épargne réglementée dans le ratio de levier)
2. Mise en œuvre des règles relatives à la TLAC	Placer les banques françaises en situation d'égalité de concurrence (banques américaines avec des holdings, banques allemandes avec la « juniorisation » de la dette senior)
3. Révision des risques pondérés (méthodes standards et modèles internes)	Ne pas accroître le niveau global d'exigences en fonds propres Maintenir l'attrait des modèles internes qui ont permis de renforcer les systèmes de maîtrise des risques
4. Calibrage du ratio de levier	Ne pas pénaliser l'intermédiation bancaire
5. Mesure du risque de taux d'intérêt	Préserver le mode de financement des crédits immobiliers à taux fixes en calibrant correctement les passifs non échéancés
6. Séparation des activités bancaires en Europe	Préserver la tenue de marché, utile au financement de l'économie
7. Développement des formes alternatives de financement	Assurer une correcte maîtrise des risques par les nouveaux acteurs du crédit (risque de crédit, risque de blanchiment, risque de « mis-conduct »)

Merci de votre attention

et retrouvez les analyses de l'ACPR sur notre site internet : www.acpr.banque-france.fr

